



La CGT Educ'action 53 alerte sur la précarisation accrue des personnels !

La **CGT Educ'action 53** est très inquiète concernant la rentrée de septembre. La liste des postes non pourvus suite au mouvement des personnels est plus que préoccupante : nous constatons de nombreux postes non pourvus dans bon nombre d'établissements mayennais, notamment en lycée. Cette réalité est certainement à corréliser avec le manque d'attractivité du métier mais aussi par le manque de places au concours ainsi qu'à une entrée insuffisante de titulaires dans l'académie. L'addition de ces éléments conduit à une situation alarmante pour notre département. Cette situation se traduit par **une fragilisation du service public d'éducation en Mayenne**. Elle est aussi le

fruit d'une politique visant à recourir de plus en plus aux contractuel·les. La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a d'ailleurs cette ambition. Ce recours à la contractualisation, c'est la généralisation de la précarité « statutaire » sans garanties collectives ni déroulement de carrière. C'est aussi le risque d'accentuer une gestion des ressources humaines de proximité.

Dans le premier degré, la **CGT Educ'action 53** exige le recrutement des collègues sur liste complémentaire et reste défavorable au recrutement de contractuel·les. Elle l'a d'ailleurs rappelé lors du Conseil Départemental de l'Éducation nationale du 6 juillet.

Rappelons que sur les cinq dernières années, le nombre de personnels non-titulaires dans l'Éducation nationale a augmenté de 107 243 quand le nombre de titulaires est resté stable.

Ainsi, dans l'Éducation nationale, environ 30% des personnels sont aujourd'hui contractuel·les : enseignant·es, Administratif·ves, CPE, PSYEN, AESH, AED.

Les arguments des promoteurs de la loi de transformation de la Fonction publique purement idéologique sont d'une logique libérale implacable : nous citons « *liberté des managers* », « *fluidité* », « *souplesse* » ... Il s'agit de donner de nouvelles marges de manœuvre aux « *managers locaux* » en étendant la possibilité de recourir au contrat. Cette méthode réfléchie a pour objectif quasi avoué de faire apparaître le statut comme un simple support possible de l'emploi public à côté de celui de contractuel·le et pire de rendre minoritaire le nombre de fonctionnaires. **Elle contribue à la dégradation continue de l'emploi statutaire, à la dévalorisation des métiers, et à la fragilisation des droits.** Elle isole des collègues mal-formé·e·s et sous-payé·e·s, les contraint bien souvent à accepter des conditions de travail dégradées, et les situe à la portée de toutes les pressions hiérarchiques possibles, notamment en déléguant le renouvellement des contrats à une Gestion des Ressources Humaines de proximité pouvant conduire à l'arbitraire le plus total, pour les enseignant·es, les AESH, les AED.

Pour ces dernier·ères, le Comité technique ministériel du 6 juillet a acté la mise en application de la CDIisation pour les collègues ayant atteint les 6 ans d'ancienneté. La **CGT Educ'action 53** a demandé au DASEN de bien vouloir comptabiliser au plus près le nombre d'Assistant·es d'éducation éligibles à la CDIisation et de mettre en place au plus vite les nouveaux contrats en CDI.

Afin de répondre à la crise du recrutement et de faire reculer la précarité dans l'éducation nationale, la CGT Educ'action revendique un budget qui crée massivement des emplois statutaires, des recrutements massifs de personnels (enseignant·es, ATSS, AESH, de Vie Scolaire, territoriaux...) pour couvrir les besoins et bien sûr une revalorisation salariale immédiate et significative des personnels, sans contrepartie de nouvelles missions, afin que l'institution et l'ensemble de la société reconnaissent le rôle essentiel des professions de l'éducation. L'annonce du dégel du point d'indice à 3.5% alors que l'inflation est à près de 6 %, et sans prendre en compte les années de décrochage de pouvoir d'achat est au mieux un pis-aller, au pire une vaste opération de communication.